



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure civile

Question écrite n° 95685

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la circulaire n° 83-52 du 26 avril 2013 portant abrogation de la circulaire n° 83-52 du 21 février 1983 relative aux recherches dans l'intérêt des familles. Cette procédure a été supprimée en raison de la baisse importante ces dernières années, des demandes de recherches dans l'intérêt des familles compte tenu du développement des moyens de télécommunication et en particulier, de l'Internet. Cependant, certaines familles sont aujourd'hui complètement démunies pour retrouver un proche. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre de nouvelles dispositions d'accompagnement pour les familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95685

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3946

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)